



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Sous-direction des métiers et des carrières

Bureau de la filière scientifique et de l'enseignement

**BILAN D'ACTIVITE DE LA COMMISSION D'EVALUATION
SCIENTIFIQUE COMPETENTE A L'EGARD DU CORPS DES
CONSERVATEURS DU PATRIMOINE DE L'ETAT**

ANNEE 2018

I. Introduction.....	3
II. Le cadre de travail de la CES.....	3
III. Les sessions 2018	4
A. Le déroulement des sessions	4
B. Avis rendus par la CES en 2018.....	5
1. Détachements.....	5
2. Changements de spécialité	5
3. Formations auprès de l'INP.....	5
4. Remarques et observations sur la constitution des dossiers et le déroulement des auditions.....	6
IV. Bilan du tour extérieur au titre de 2018	7
A. Les conditions pour concourir au tour extérieur	7
B. L'organisation du tour extérieur	7
C. Les candidatures	7
D. L'évaluation des candidats.....	9
E. Les constats du jury.....	9

I. Introduction

La Commission d'évaluation scientifique (C.E.S.) est une commission prévue par le décret n°2013-788 portant statut particulier du corps des conservateurs du patrimoine de l'Etat.

Composée de 4 membres de chacune des 5 spécialités, soit 20 membres titulaires (10 membres élus et 10 personnalités qualifiées nommées par la ministre) et d'autant de suppléants, elle émet un avis scientifique sur :

- La capacité scientifique des agents appartenant à d'autres corps, reconnus statutairement équivalents, à intégrer le corps des conservateurs du patrimoine via un détachement ou une intégration directe (art 6) ;
- La capacité scientifique d'un conservateur du patrimoine à changer de spécialité (art 8) ;
- Le caractère scientifique d'une demande de congé INP (art 27).

La C.E.S. est également compétente pour apprécier la capacité des candidats au tour extérieur à intégrer le corps des conservateurs (art 10).

Enfin, elle est destinataire des rapports rédigés par les bénéficiaires des congés études INP.

II. Le cadre de travail de la CES

La CES se réunit quinze jours avant chacune des CAP de conservateurs autour de son président et de ses vice-présidents.

Lors des sessions ordinaires, la matinée se déroule en plénière autour de l'élaboration des travaux communs (bilan d'activité, révision des grilles...) et l'examen des dossiers et publications des candidats devant être auditionnées.

Les auditions se déroulent l'après-midi en sous-commissions. A l'issue, la CES se réunit à nouveau en plénière pour arrêter les avis définitifs.

La session relative au tour extérieur se déroule quant à elle sur trois jours dont deux lui sont exclusivement réservés.

Tous les avis de la CES sont des avis consultatifs, préalables à la décision de l'administration.

III. Les sessions 2018

A. Le déroulement des sessions

Comme les années précédentes, trois sessions de la CES se sont tenues en 2018 (mars, juin et novembre), préalablement à chacune des commissions administratives paritaires, et ont permis d'auditionner les candidats dans le cadre de la réglementation prévue par le décret statutaire. Le principe d'une audition en sous-commissions a été généralisé, permettant aux membres de la CES de se libérer plus facilement et de garder pleinement leur capacité d'écoute et de questionnements.

Le bénéfice pour les candidats est également indéniable. La sous-commission étant généralement composée d'une moyenne de sept membres, cela rend les auditions un peu moins magistrales et assure des échanges plus nourris et plus fluides entre jury et audités.

B. Avis rendus par la CES en 2018

1. Détachements

Corps d'origine	Archives		Musées		Archéologie		MH-Inventaire		PSTN		Ensemble	
	Défavorable	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable	Favorable
Conservateur de bibliothèques	1			1							1	1
Conservateur territorial			2	11		3	2			1	4	15
Conservateur Ville de Paris				3								3
Ingénieur de recherche				1		2						3
Professeur des universités												
Maître de conférences												
Nombre total d'avis émis	1		2	16		5	2			1	5	22

27 demandes accueils en détachement ou par voie d'intégration directes ont été étudiées (25 en 2017 et 22 en 2016), en constante augmentation ces dernières années. Comme l'année passée, les auditions pour un accueil en spécialité musée (18) ont représenté la majorité des entretiens (67%). Un candidat s'est présenté en PSTN et a ensuite été accueilli dans le corps. La spécialité « archives » n'a attiré qu'un seul candidat.

2. Changements de spécialité

Spécialité d'origine		Musées		Nombre total d'avis émis	
		Défavorable	Favorable	Défavorable	Favorable
Spécialité d'origine	Archives	2		2	
	MH Inventaire		1		1
	Nombre total d'avis émis	2	1	2	1

Seules 3 demandes de changement de spécialité ont été étudiées en 2018, toutes en vue de rejoindre la spécialité « Musée ».

3. Formations auprès de l'INP

Trois agents ont également sollicité un passage en CES dans le cadre d'une demande de congé INP. Tous ont reçu un avis favorable.

La commission souhaite rappeler aux candidats bénéficiaires d'un tel congé qu'ils doivent fournir à

l'issue de celui-ci un rapport d'activité.

4. Remarques et observations sur la constitution des dossiers et le déroulement des auditions

Comme les années précédentes, la commission a souhaité rappeler aux futurs candidats quelques observations quant à ses attentes et notamment :

- ✓ La commission n'est pas juge de l'adéquation entre le poste et le candidat mais bien de l'aptitude, d'un point de vue scientifique, de ce dernier à être accueilli dans le corps des conservateurs du patrimoine de l'État et à y dérouler une carrière. Il est donc important que la lettre de motivation à fournir par le candidat dans le cadre de son audition ne soit pas la copie de sa lettre de candidature à un poste donné. Il est attendu du candidat qu'il explicite les objectifs professionnels que le candidat entend réaliser en rejoignant le corps des conservateurs dans une des cinq spécialités que propose le décret statutaire.
- ✓ Les réalisations professionnelles sont trop souvent uniquement descriptives et ne mettent pas suffisamment en évidence le bilan qu'a pu en retirer le candidat.
- ✓ Lors d'une demande de changement de spécialité, les candidats doivent pouvoir mettre en avant leur intérêt pour la spécialité en s'appuyant sur une connaissance a minima théorique de celle-ci ou en éclairant leurs motivations d'une expérience personnelle ou professionnelle ;

La commission attire également l'attention des candidats quant à la nécessité de s'intéresser préalablement à leur audition aux différentes facettes des métiers exercés par les conservateurs du patrimoine de l'Etat. Ils doivent en outre respecter les temps de présentation prévus à l'annexe I du règlement intérieur à savoir :

Situation	Durée totale de l'entretien	Durée de la présentation du candidat	Durée de l'échange avec les membres de la commission
Demandes de changement de spécialité	20 minutes	de 5 à 10 minutes	de 10 à 15 minutes
Demandes de détachement ou d'intégration directe <i>pour les membres des corps des conservateurs territoriaux ou de la ville de Paris</i>	20 minutes	de 5 à 10 minutes	de 10 à 15 minutes
Demandes de détachement ou d'intégration directe <i>pour les candidats issus d'autre corps</i>	30 minutes	de 5 à 10 minutes	de 20 à 25 minutes
Demandes de formation à l'Institut National du Patrimoine prévues à l'article 27 du décret 2013-788	20 minutes	de 5 à 10 minutes	de 10 à 15 minutes

IV. Bilan du tour extérieur au titre de 2018

A. Les conditions pour concourir au tour extérieur

Les conditions pour concourir au tour extérieur sont définies par l'alinéa 2 de l'article 10 du décret 2013-788 du 28 août 2013 portant statut du corps des conservateurs du patrimoine de l'État et sont les suivantes :

- Etre fonctionnaire de catégorie A
- Avoir dix ans de service effectif dans l'un des services ou établissements publics dont les activités relèvent des responsabilités définies à l'article 3 et ayant exercé des fonctions correspondant à ces mêmes responsabilités.

L'article 3 précisant « *Ils exercent notamment leurs fonctions dans des services déconcentrés, des services de l'administration centrale, des services à compétence nationale ou des établissements publics* », les services effectifs exercés en dehors des services de l'État ne peuvent être retenus à l'exception de ceux exercés en position de mise à disposition par des fonctionnaires de l'État chargés du contrôle scientifique des archives départementales. Ce principe a été confirmé par un jugement du tribunal administratif de Bastia en date du 18 janvier 2018.

B. L'organisation du tour extérieur

La publication de l'ouverture des six postes au tour extérieur a été faite au Journal Officiel le 12 juillet 2018 avec un délai d'inscription jusqu'au 17 septembre 2018.

Trois sous-commissions d'auditions ont été constituées pour entendre les candidats dans le respect des règles définies par le décret statutaire et le règlement intérieur (nombre de représentants de la spécialité et qualité de ces représentants, quorum, nomination d'un rapporteur, classification des lauréats arrêtée en session plénière).

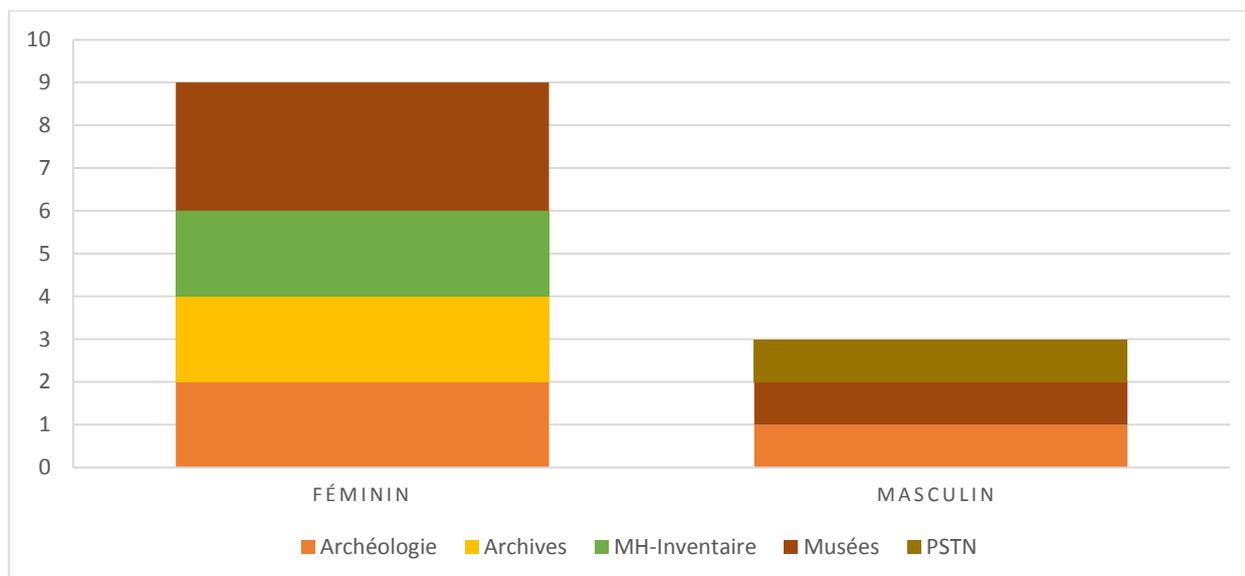
- Nombre de postes ouverts et de candidats auditionnés au cours des cinq dernières années

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<i>Nombre de postes</i>	6	5	6	5	7	6
<i>Nombre de candidats auditionnés</i>	25	8	29	17	28	12
<i>Ratio poste/candidats</i>	1 poste pour 4,2 candidats	1 poste pour 1,6 candidat	1 poste pour 4,8 candidats	1 poste pour 3,4 candidats	1 poste pour 4 candidats	1 poste pour 2 candidats

C. Les candidatures

12 candidats ont déposé un dossier pour la sélection au tour extérieur, tous présentant un dossier recevable administrativement.

- Répartition des candidats auditionnés par genre et par spécialité



- Corps d'origine des candidats auditionnés et spécialités présentées

Corps origine	Archéologie	Archives	MH	Musée	PSTN	Total
Attaché d'administration		1				1
CHED		1	2	3		6
Chef de travaux d'art	1					1
Ingénieur études ¹	2				1	3
ISCP				1		1
Total	3	2	2	4	1	12

- Affectation d'origine des candidats auditionnés et spécialités présentées

	Archéologie	Archives	MH	Musée	PSTN	Total
Administration centrale		1				1
AN/AD		1				1
DRAC	2		2			4
Musées	1			4		5
Université					1	1
Total	3	2	2	4	1	12

- Age des candidats auditionnés

	Hommes	Femmes	Ensemble
Age moyen	46	48	47
Age mini	45	38	38
Age maxi	49	57	57

¹ Dont un ingénieur d'études du ministère de l'enseignement supérieur

D. L'évaluation des candidats

- Moyenne, mini et maxi obtenu par item

		Tous corps confondus
Analyse du dossier, acquis de l'expérience professionnelle et exposé sur le parcours professionnel /5	Moyenne -	3,75
	Max -	5
	Min -	2,5
Compétences scientifiques /5	Moyenne -	3,67
	Max -	4,5
	Min -	1
Maîtrise de l'environnement professionnel /4	Moyenne -	3,33
	Max -	4
	Min -	2,5
Capacité à assumer des responsabilités et des missions d'encadrement supérieur /6	Moyenne -	3,75
	Max -	5
	Min -	2
Total/20	Moyenne -	14,5
	Max -	18
	Min -	10

- Corps d'origine et spécialité présentée par les candidats ayant reçu un avis très favorable de la CES

Corps origine	Archéologie	Archives	MH inventaire	Musée	PSTN	Total
<i>CHED</i>			1	2		3
<i>Ingénieur études</i>	1				1	2
<i>Attaché d'administration</i>		1				1
Total	1	1	1	2	1	6

- Age des candidats ayant reçu un avis très favorable de la CES

	Hommes	Femmes	Ensemble
<i>Age moyen</i>	47	47	47
<i>Age mini</i>	45	43	43
<i>Age maxi</i>	49	52	52

E. Les constats du jury

Seulement 12 dossiers ont été déposés en 2018. Contrairement à l'année passée, il n'y pas eu de relances systématiques et généralisées de l'administration et des structures pour rappeler aux candidats la date limite (pour mémoire, l'année passée seuls 10 dossiers avaient été enregistrés à une semaine de la clôture, les 18 autres dossiers étant parvenus dans ce laps de temps, après de nombreuses relances). Cela peut donc expliquer la faiblesse de ce nombre.

Si la situation devait se reproduire dans ces proportions, les modalités et plus généralement la pertinence d'un tour extérieur pourraient être questionnés.

Les dossiers de 2018 ont cependant été de bonne qualité, très travaillés dans leur constitution et les candidats ont dans l'ensemble fait une présentation soignée de leur parcours. Comme les années précédentes, la capacité à se projeter sur ce que seront leurs missions de conservateurs et sur le parcours qu'ils peuvent envisager a fait défaut dans de nombreuses présentations.

Toutes les spécialités ont été représentées, tant à l'inscription qu'aux résultats. La spécialité PSTN a donc accueilli un nouveau membre, même si cela pose la question de l'affectation à l'issue des six mois de stage.